



FICHE SIGNALÉTIQUE

Nom du produit :	Époxyde de transport haute résistance – HTE 50
Description et usage :	Adhésif époxyde bicomposant à haute résistance pour l'ancrage dans le béton. (Le composant A correspond au plus grand des deux tubes).
Fournisseur :	Hilti (Canada) Corporation, 2360, boulevard Meadowpine, Mississauga, Ontario L5N 6S2
Expéditeur :	Hilti, Inc., P.O. Box 21148, Tulsa, Oklahoma, USA 74121
En cas d'urgence :	Chem-Trec : 1-800-424-9300

INGRÉDIENTS

Ingrédient	Numéro CAS	% (pds)	CL ₅₀ (rat)	DL ₅₀ (rat)	TLV (mg/m ³)	STEL (mg/m ³)
Composant A :						
Résine époxyde bisphénol A	25085-99-8	40-70	> 791 mg/m ³ en 4 h	30 000 mg/kg	ind.	ind.
Éthylène glycol	107-21-1	01-05	ind.	4700 mg/kg	ind.	C : 100 mg/m ³
Fumée de silice	7631-86-9	05-10	ind.	ind.	ind.	ind.
Silice fondue	14808-60-7	15-40	ind.	ind.	0,025 mg/m ³	ind.
Dioxyde de titane	13463-67-7	05-10	ind.	ind.	10 mg/m ³	ind.
Composant B :						
N-Aminoéthylpipérazine	140-31-8	30-60	ind.	2140 µL/kg	ind.	ind.
p-Nonylphénol ramifié	84852-15-3	30-60	ind.	1300 mg/kg	ind.	ind.
Éthylène glycol	107-21-1	01-05	ind.	4700 mg/kg	ind.	C : 100 mg/m ³
Fumée de silice	7631-86-9	05-10	ind.	ind.	ind.	ind.
Silice fondue	14808-60-7	15-40	ind.	ind.	0,025 mg/m ³	ind.

CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

Apparence et état physique :	Composant A : pâte blanche; Composant B : pâte grise.	Odeur :	Légère odeur d'ammoniac (composant B).
Densité (à 20 °C) :	Composant A : 1,6; Composant B : 1,4	Contenu composé organique volatil :	Indéterminé.
Tension de vapeur (à 20 °C) :	Indéterminée.	Densité de vapeur :	Indéterminée.
Vitesse d'évaporation :	Indéterminée.	Point d'ébullition :	> 100 °C.
Point de congélation :	Indéterminé.	pH :	Indéterminé.
Coefficient de répartition eau/huile :	Indéterminé.	Solubilité dans l'eau :	Insoluble.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair :	Composant A : > 120 °C (245 °F) Composant B : > 94 °C (200 °F)	Seuils d'inflammabilité :	Sans objet.
Conditions d'inflammabilité :	Indéterminées.	Temp. d'auto-inflammation :	Sans objet.
Moyens d'extinction :	Eau, CO ₂ , poudre extinctrice, mousse extinctrice.		
Règles de lutte contre les feux spéciaux :	Aucune connue. Porter un appareil respiratoire autonome (ARA) homologué NIOSH pour lutter contre les incendies en présence de produits chimiques.		
Produits dangereux de combustion :	Lors d'un incendie, peut dégager des produits de décomposition thermique, comme des oxydes de carbone et d'azote.		
Sensibilité aux chocs ou aux décharges électrostatiques :	N'est pas sensible aux chocs ou aux décharges électrostatiques.		

DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique :	Stable.
Conditions de réactivité :	Contact avec les matières incompatibles.
Matières incompatibles :	Acides, peroxydes et oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux :	Aucun connu. Lors d'un incendie, peut dégager des produits de décomposition thermique, comme des oxydes de carbone et d'azote.

PROPRIÉTÉS TOXICOLOGIQUES

Voies d'absorption :	<input type="checkbox"/> S.O. <input checked="" type="checkbox"/> Contact cutané <input checked="" type="checkbox"/> Absorption cutanée <input checked="" type="checkbox"/> Contact oculaire <input checked="" type="checkbox"/> Inhalation <input type="checkbox"/> Ingestion
Effets de l'exposition aiguë au produit :	Composant A : Peut irriter les yeux et la peau. Composant B : Produit corrosif; brûlures cutanées et oculaires possibles. Les vapeurs peuvent irriter. L'ingestion peut entraîner des brûlures.
Effets de l'exposition chronique au produit :	Peut entraîner une sensibilisation de la peau chez certains individus. Le CIRC classe la silice (silice fondue) comme cancérigène du Groupe 1 sur la base d'une exposition chronique à la poussière de silice par inhalation. Ce produit ne dégageant pas de poussière, cette classification n'est pas pertinente. Le CIRC a déterminé que le dioxyde de titane est peut-être cancérigène pour les humains (Groupe 2B) d'après des données inadéquates chez l'humain et des preuves suffisantes chez l'animal. Cette conclusion se rapporte à l'exposition par inhalation à long terme à des concentrations élevées de dioxyde de titane pigmentaire (poudre) ou de particules ultrafines de dioxyde de titane. Ce produit ne dégageant pas de poussière, cette classification n'est pas pertinente.
Produits synergiques :	Aucun connu.

PREMIERS SOINS

Yeux :	Rincer immédiatement à grande eau. Consulter immédiatement un médecin.
Peau :	Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes persistent.
Inhalation :	En cas de malaise, amener la victime au grand air. Consulter un médecin si des symptômes persistent.
Ingestion :	Ne pas faire vomir sauf sur l'ordre d'un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
Autre :	Il est recommandé de consulter un médecin lorsqu'un doute subsiste quant à la gravité de la lésion ou de l'exposition.

MESURES PRÉVENTIVES

Mesures d'ingénierie :	Ventilation générale (déplacements d'air frais naturels ou mécaniques).
Protection des yeux :	Le port de lunettes contre les projections liquides est recommandé.
Protection de la peau :	Le port de gants imperméables est recommandé.
Protection respiratoire :	Aucune n'est généralement requise.
Autres mesures :	Aucune n'est généralement requise.
Méthodes et équipement pour la manutention :	Réservé pour usage industriel. Utiliser en présence d'une ventilation adéquate. Respecter l'hygiène, c.-à-d. se laver après avoir utilisé le produit et avant de manger ou de fumer.
Exigences en matière d'entreposage :	Tenir hors de la portée des enfants. Ranger au frais et au sec, à l'écart des rayons du soleil. Ranger à une température située entre 5 et 25 °C. Ne pas utiliser le produit après la date de péremption indiquée sur son emballage.
Procédures en cas de fuites et de déversements :	Balayer et placer le produit dans un contenant convenable en vue de l'élimination. Éviter tout contact du produit avec les yeux et la peau. Porter l'équipement de protection individuelle qui convient.
Élimination des résidus :	Consulter les agences de réglementation ou le personnel du siège social pour connaître les méthodes d'élimination conformes aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux en matière de santé et d'environnement.
Renseignements spéciaux en matière d'expédition :	Éviter les températures extrêmes.

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉGLEMENTATION

Classification du SIMDUT :	D2A, D2B
Codes de risques :	Composant A : Santé 2, Inflammabilité 1, Réactivité 0, Protection individuelle B (gants, lunettes) Composant B : Santé 3, Inflammabilité 1, Réactivité 0, Protection individuelle B (gants, lunettes)
Nom d'expédition TMD (terrestre) :	Bien de consommation ORM-D
Nom d'expédition IATA :	Solides corrosifs, n.s.a. (aminoéthylpipérazine), classe 8, UN1759, PGIII, quantité limitée

RENSEIGNEMENTS SUR LA RÉDACTION, CONTACTS

Fiche rédigée par :	Hilti, Inc., Tulsa, OK USA	En cas d'urgence :	1-800-424-9300
	Date de rédaction : 22 mai 2012		
Service à la clientèle :	Hilti (Canada) Corporation, Mississauga, Ontario; 1-800-363-4458		
Santé et sécurité :	Hilti Inc., Tulsa, OK USA; 1-800-879-6000 Jerry Metcalf (poste 1003704)		
Abréviations :	Ind. = indisponible. C = plafond. R = particules inhalables CIRC = Centre international de recherche sur le cancer. SIMD = Système d'information sur les matières dangereuses. TLV = valeur limite d'exposition (ACGIH). STEL = limite d'exposition de courte durée (ACGIH).		

Les renseignements et recommandations contenus dans la présente sont fondés sur des données présumées correctes; cependant, aucune garantie explicite ou implicite n'est faite en ce qui les concerne.